



**COMMISSION
DE RÈGLEMENT
AMIABLE**

**DOSSIER DE DEMANDE D'INDEMNISATION
POUR LES PROFESSIONNELS RIVERAINS DES
TRAVAUX DU PROLONGEMENT DU TRAMWAY T₃**

Identification de l'entreprise

Raison sociale ou dénomination de l'entreprise :

Sigle ou enseigne :

RC (N° de Registre du Commerce) : ou RM (N° de Répertoire des Métiers) :

N° Siret :

Code NAF (Nomenclature des Activités Françaises) :

Code APE (Activité Principale Exercée) :

Nom et prénom du responsable de l'entreprise :

ou noms des membres de la société de fait :

Activité(s) exercée(s) :

Lieu(x) d'exploitation* :

Adresse 1 :

Code postal Ville :

Adresse 2 :

Code postal Ville :

Adresse 3 :

Code postal Ville :

*(en cas de pluralité des lieux d'exploitation, présenter une comptabilité analytique retraçant la ventilation des chiffres d'affaires et des charges par siège d'activité).

Forme juridique

Entreprise individuelle SARL EURL SA

Société de fait SNC Autres (à préciser):

Mode de gestion de l'établissement

Gestion directe par la société :

Gérant salarié :

Gérant autre que gérant salarié (joindre la copie du contrat liant le gérant à la société) :

Siège social

Code postal : Ville :

Nom de la personne à contacter :

Tél. : Fax : E-mail :

Date de création ou d'acquisition de l'exploitation :

Prix de l'acquisition du fonds de commerce : euros

(Si fonds de commerce ou de l'exploitation acquis au cours des trois dernières années)

Éléments d'identification du dommage (suite)

Autres nuisances

(Décrire la nature et la durée des nuisances, autres que celles résultant des restrictions d'accès, ayant fait obstacle à la poursuite momentanée de l'exploitation ou ayant profondément affecté les conditions de l'exploitation) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Mesures prises à raison des difficultés

• **Gestion des ressources humaines** (si l'entreprise emploie des salariés, préciser si ceux-ci ont été placés en situation de chômage technique ou s'ils ont été invités à prendre leurs congés annuels durant la période d'inactivité de l'entreprise) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

• **Autres mesures** (Investissement réalisé en matière de communication, de publicité ; modification des rythmes de livraisons, modifications d'horaires, déplacement des périodes de fermeture pour congé...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Montant de la réparation indemnitaire demandée : euros

Modalités de calcul de la réparation indemnitaire ²

Fait à : le : / /

Identité et qualité du signataire de la demande :

.....

.....

Signature et cachet de l'entreprise

(2) à joindre sur feuille libre

Vérifiez les pièces à joindre à votre dossier

Liste des pièces obligatoires :

- Extrait Kbis et/ou d'immatriculation au répertoire des métiers, récent
- Les déclarations fiscales des quatre dernières années
- Une attestation sur l'honneur que les déclarations fiscales produites ne concernent que le seul commerce affecté par les travaux (à établir sur feuille libre)
- Le compte d'exploitation de l'exercice en cours, arrêté à la date la plus proche de celle de dépôt du dossier et faisant apparaître le rythme mensuel d'activité, certifié par le comptable.
- En cas de pluralité des lieux d'exploitation, présenter un extrait de la comptabilité analytique retraçant la ventilation des chiffres d'affaires, des masses salariales et des autres charges pour chacun des sièges d'activité sur les quatre dernières années.
- Modalités de calcul de la réparation indemnitaire (à établir sur feuille libre)

Pièces complémentaires éventuelles :

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à justifier de conditions particulières d'exploitation, et de manière générale, toutes les pièces de nature à établir la réalité des préjudices subis du fait des travaux et le bien fondé de la demande d'indemnisation.

Liste des pièces complémentaires (à compléter) :

-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-

CONSEILS PRATIQUES

Avant de l'adresser à la Commission de règlement amiable, pensez à conserver une copie de votre dossier. Vous pouvez également télécharger un dossier de demande d'indemnisation sur le site internet www.tramway.paris.fr, dans la rubrique dédiée aux professionnels.

**VOTRE DOSSIER EST À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉ*,
DATÉ ET SIGNÉ À L'ATTENTION DE :**

Secrétariat de la Commission de règlement amiable
Mairie de Paris
Direction du Développement Économique et de l'Emploi
8, rue de Cîteaux - 75012 Paris

CONTACTS UTILES

► La Commission de Règlement Amiable

Mairie de Paris

Direction du Développement Économique et de l'Emploi

8, rue de Cîteaux - 75012 Paris

Contact : Nadia Bayan

Tél. : 01 71 19 20 82 - Fax : 01 71 19 20 79 - E-mail : nadia.bayan@paris.fr

► Pour vous informer sur le chantier du tramway

Une équipe « Info de proximité »

Chargée de l'information sur le chantier auprès des riverains, des commerçants et des voyageurs, elle est à votre écoute et va à votre rencontre sur le terrain.

Une ligne directe « Information Chantier »

Pour tout renseignement sur le tramway, pendant toute la durée des travaux, vous pouvez contacter le **01 40 09 57 00**.

+ d'infos sur www.tramway.paris.fr

► Pour une demande de dégrèvement sur les droits d'occupation du domaine public pendant les travaux

Direction de l'Urbanisme

Sous-direction du permis de construire et du paysage de la rue

Pôle technique de coordination

17 Boulevard Morland

75181 PARIS CEDEX 04

► Pour toute information concernant la Carte Sésame

Direction de la voirie et des déplacements

Section du stationnement sur la Voie Publique

15, boulevard Carnot - 75012 Paris

Horaires d'ouverture : de 9h à 16h30 du lundi au jeudi et de 9h à 16h le vendredi

Site Internet : www.stationnement.paris.fr

La Commission de Règlement Amiable : une initiative de la Ville de Paris et de la RATP, avec la participation des Mairies des 12^e, 13^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, d'Eau de Paris, de la CPCU, de la Chambre de Commerce et d'Industrie – Délégation de Paris, la Chambre des métiers et de l'artisanat de Paris, du Régime Social des Indépendants, de l'URSSAF de Paris et du Greffe du Tribunal de Commerce de Paris.

+ d'infos sur www.tramway.paris.fr

INFOS MAIRIE DE PARIS

39 75

Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

www.paris.fr

INFORMATION RATP

32 46

0,34 € la minute

www.ratp.fr

PROLONGEMENT DU TRAM



MAIRIE DE PARIS



îledeFrance

